



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
19 April 2023

Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023

Du 5 au 9 juin 2023, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, au cours de la première année de sa mise en œuvre. Il doit être lu parallèlement au rapport statistique et financier de 2022 (DP/FPA/2023/4 (partie I)/add.1), dans lequel figurent des renseignements détaillés sur les dépenses budgétaires du FNUAP.

En 2022, le FNUAP a imprimé une dynamique visant à accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs de son Plan stratégique et à intensifier la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le présent rapport fait également le point sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Les annexes du rapport, disponibles sur le site Internet du Conseil d'administration du FNUAP, fournissent des analyses et des informations détaillées sur les progrès accomplis.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- a) prendre note des documents contenus dans le rapport de la Directrice exécutive pour l'année 2022 : DP/FPA/2023/4 (partie I, partie I/add.1 et partie II) ;
- b) noter avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP dans l'atteinte des résultats de son Plan stratégique pour 2022-2025, au cours de la première année de sa mise en œuvre.



Table des matières

I.	Synthèse.....	3
II.	Le contexte de l'année 2022.....	6
III.	Résultats obtenus en 2022	9
A.	État d'avancement de la réalisation des résultats du plan stratégique.....	9
B.	Performances et résultats des produits du plan stratégique	19
C.	Progrès en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles	24
IV.	Examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	31

Annexes

Annexe 1. Tableaux de bord et indicateurs actualisés pour 2022

Annexe 2. Actualités humanitaires du FNUAP en 2022

Annexe 3. Résultats accomplis à l'échelle nationale

Annexe 4. Mise en œuvre des interventions mondiales et régionales en 2022

Annexe 5. Mise en œuvre en 2022 de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Annexe 6. Résumé des fonctions de contrôle relatives à l'audit, aux investigations, aux règles de déontologie, à l'évaluation et à la protection des lanceurs d'alerte

Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

I. Synthèse

1. Le présent rapport analyse les progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025, au cours de la première année de sa mise en œuvre. Le Plan stratégique pour 2022-2025 est le deuxième des trois plans stratégiques successifs qui aideront le FNUAP à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 et à l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Le prochain plan stratégique couvrira la période 2026-2029.
2. Le FNUAP a amorcé la mise en œuvre de son plan stratégique actuel en 2022. En adoptant ce dernier, le FNUAP s'est engagé à accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs, qui consistent à mettre fin : a) à la non-satisfaction des besoins de planification familiale ; b) aux décès maternels évitables ; et c) à la violence basée sur le genre ainsi qu'aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés.
3. En 2022, le FNUAP a imprimé l'élan nécessaire à tous les niveaux pour accélérer la réalisation des résultats transformateurs et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Le schéma directeur fourni par le Plan stratégique pour 2022-2025, a contribué à l'émergence de cette accélération, qui s'est également révélée favorable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Bien que les données disponibles en 2022 ne soient pas suffisantes pour évaluer précisément le degré d'accélération nécessaire à la réalisation des trois résultats transformateurs au niveau mondial, le FNUAP constate avec préoccupation qu'au rythme actuel des progrès, le monde pourrait ne pas avoir atteint les trois résultats transformateurs d'ici 2030.
4. L'année 2022 a été l'« année des extrêmes : les conflits, les changements climatiques, la pandémie de COVID-19 et les turbulences économiques se sont répercutés sur la vie de millions de personnes, en particulier des femmes et des jeunes. En 2022, le FNUAP a intensifié son aide humanitaire en intervenant dans 60 situations d'urgence et en fournissant des services vitaux à plus de 30 millions de femmes et de jeunes. Rien qu'en Ukraine, plus d'un tiers des naissances (environ 68 500 en 2022) ont eu lieu dans l'une des 51 maternités soutenues par le FNUAP (voir l'annexe 2).
5. En 2022, la Fondation pour les Nations Unies a décerné le prix des héros des Nations Unies au FNUAP en reconnaissance de ses contributions sur le terrain à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Le FNUAP s'est pleinement conformé à l'intégration de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de l'organisation : il satisfait, voire dépasse tous les critères du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.
6. La figure 1 ci-dessous met en évidence les principaux résultats obtenus en 2022.

Figure 1.
Principaux résultats obtenus en 2022 dans les pays de programme du FNUAP



More results may be found at:
unfpa.org/data/results

*Estimated results obtained from the family planning commodity distribution of UNFPA

7. En 2022, le FNUAP a considérablement progressé vers la réalisation des six résultats interconnectés de son Plan stratégique¹. Ces avancées mettent en évidence les efforts déployés par l'organisation pour accélérer la réalisation des résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD.

8. Les produits du Plan stratégique affichent tous un taux de réalisation supérieur à 80 %. Le niveau de réalisation des programmes mondiaux et régionaux du FNUAP est élevé en 2022. Ces programmes ont nettement contribué à instaurer une culture d'accélération de la réalisation des produits du Plan stratégique (annexe 4).

9. Le FNUAP continue de jouer un rôle de premier plan dans les initiatives en matière de population et de développement durable en s'appuyant sur les données et en investissant dans les adolescents et les jeunes, en particulier les adolescentes. Les efforts du Fonds ont contribué à obtenir plusieurs résultats :

- a) en 2022, 86,1 % des pays avaient effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des dix dernières années ;
- b) au cours de la période 2016-2020, 60,4 % des pays disposaient de données d'enregistrement des naissances complètes à au moins 90 % ;
- c) en 2021, la naissance de 75,4 % des enfants de moins de cinq ans était enregistrée auprès d'une autorité civile ;
- d) en 2022, six millions de filles ont pris part à des programmes d'acquisition de compétences de la vie courante ;
- e) en 2022, 61 % des pays ont fait participer des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes.

10. L'évaluation de l'appui du FNUAP aux dynamiques et aux données démographiques a conclu que, entre 2014 et 2022, l'organisation avait apporté en temps utile une aide pertinente en matière de données démographiques, de dynamiques démographiques, de population et de développement. D'après l'évaluation formative du soutien du FNUAP aux adolescents et aux jeunes, les programmes du FNUAP pour les adolescents et les jeunes ont renforcé les programmes nationaux et les engagements envers les objectifs de développement durable et étoffé le discours sur les besoins, les résultats et les droits des adolescents et des jeunes. Le FNUAP s'est engagé à tirer des enseignements des recommandations de ces évaluations et d'autres évaluations, ainsi qu'à les mettre en œuvre.

11. En 2022, l'organisation a procédé à plusieurs ajustements organisationnels pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs et la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Elle a par ailleurs lancé un processus d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dans le cadre du trentième anniversaire de son adoption (CIPD30). Les ajustements organisationnels incluent notamment :

- a) la réorganisation du processus de programmation par pays pour se concentrer sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs ;
- b) l'amélioration des fonctions de gestion des ressources grâce à la création d'un comité de gestion des ressources ;
- c) le renforcement des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement grâce à la création d'une unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- d) la migration des fonctions organisationnelles essentielles vers une plateforme de planification des ressources organisationnelles conjointe basée sur Quantum : à la fin de l'année 2022, 50 % des fonctions organisationnelles attendues étaient automatisées ;
- e) la transition d'une logique de mobilisation des fonds à un système associant la mobilisation des fonds et le financement grâce à la mise en œuvre d'initiatives telles que le mécanisme d'investissement stratégique, le fonds de contrepartie du Partenariat avec UNFPA Supplies, à la mise à l'échelle des modèles d'investissement pour les résultats transformateurs et au renforcement de la collaboration avec les institutions financières internationales ;
- f) l'amélioration de la culture organisationnelle, des performances et des fonctions de prévoyance, le FNUAP veillant notamment à ce que son personnel se sente en sécurité et en droit de s'exprimer ;

¹ Voir le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/18), p. 9 à 11.

- g) le renforcement de l'institutionnalisation des principes de diversité, d'équité et d'inclusion : en 2022, le FNUAP a reçu la certification EDGE, qui évalue les organisations du monde entier selon des critères de diversité, d'équité et d'inclusion sur le lieu de travail ;
- h) le renforcement de la redevabilité du FNUAP et de ses partenaires en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels : en 2022, 81 % des partenaires d'exécution du FNUAP ont fait l'objet d'une évaluation concernant la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ;
- i) le lancement d'une stratégie de gestion des ressources humaines baptisée « People Strategy 2030 » qui doit permettre au FNUAP de disposer des compétences nécessaires pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs ;
- j) la poursuite du renforcement des activités humanitaires et des capacités du FNUAP grâce à la création de la Division des interventions humanitaires.

12. Le FNUAP et ses partenaires ont procédé à ces ajustements organisationnels et obtenu des résultats de développement significatifs malgré un certain nombre de difficultés : a) des millions de femmes et de jeunes ont souffert des changements climatiques, des conflits, de la pandémie de COVID-19 et des crises économiques ; b) les droits en matière de procréation continuent de reculer dans certaines parties du monde ; c) dans certaines parties du monde, le droit fondamental à l'éducation des femmes et des filles a été bafoué. Confrontée à ces difficultés, la communauté mondiale a continué de renforcer l'importance du mandat du FNUAP pour protéger les droits et les choix des femmes et des jeunes.

13. Le FNUAP a tiré plusieurs enseignements de la première année de mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2022-2025 : a) il convient de mettre en œuvre les accélérateurs du Plan stratégique dans les programmes de pays pour gagner en efficacité ; b) une redevabilité conjointe continue promeut une collaboration plus étroite, une planification et une mise en œuvre conjointes ainsi qu'une efficacité et une efficacité supérieures dans le contexte des réformes du système des Nations Unies pour le développement ; c) l'adoption d'une approche intégrée est un facteur essentiel de l'accélération de la réalisation des résultats transformateurs, car une telle approche permet de rallier les secteurs et les partenaires au développement ; d) la construction de systèmes résilients (y compris en termes démographiques) permet aux sociétés de s'adapter aux mégatendances et aux turbulences.

14. Le FNUAP continuera : a) à renforcer ses partenariats, en particulier avec les autres organismes des Nations Unies, avec d'autres organisations dirigées par des femmes et des jeunes, et d'autres parties prenantes ; b) à intégrer la santé sexuelle et reproductive et le Programme d'action de la CIPD dans des politiques, programmes et cadres de développement élargis, notamment les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; c) à se concentrer sur la création de systèmes résilients et à œuvrer pour la prise en compte des dynamiques démographiques dans les initiatives d'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD.

II. Le contexte de l'année 2022

15. Nul n'a été épargné par les répercussions de l'« année des extrêmes » qu'a été l'année 2022. La pandémie de COVID-19, les conflits, les effets des changements climatiques et les troubles économiques ont engendré beaucoup de misère. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés.

16. En 2022, le monde a connu le plus grand nombre de conflits violents depuis 1945, et l'on a compté plus de 103 millions de personnes déplacées de force, dont un grand nombre de femmes et de jeunes.

17. La pandémie de COVID-19 a par ailleurs entamé sa troisième année. Au moins 10 000 personnes dans le monde meurent chaque semaine de la COVID-19, et les inégalités mondiales continuent d'entraver les mesures de lutte contre la pandémie. Dans les pays à faible revenu, seule une personne sur cinq est vaccinée. Entre 75 et 95 millions de personnes supplémentaires vivaient dans l'extrême pauvreté en 2022 par rapport aux niveaux enregistrés avant la pandémie.

18. Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées tout au long de l'année. Dans plusieurs pays de programme du FNUAP, divers facteurs menaçaient la reprise économique : a) l'inflation ; b) la hausse des taux d'intérêt ; c) l'alourdissement de la charge de la dette ; d) les priorités concurrentes ; e) la restriction de la

marge de manœuvre budgétaire. Dans ce contexte, de nombreux pays ont peiné à se concentrer sur les interventions sanitaires et sociales.

19. Le conflit en Ukraine a réduit la croissance économique mondiale de 0,9 point de pourcentage et les risques auxquels sont exposées les femmes et les filles ont doublé. Nombre de femmes et de jeunes n'ont pas pu accéder à des services de santé sexuelle et reproductive, dont 80 000 femmes en âge de procréer.

20. Véritable « multiplicateurs de crise », les changements climatiques se sont manifestés par une intensification des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations, et ont aggravé la situation de milliards de personnes dans le monde, notamment des femmes et des jeunes.

21. Le financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs était également menacé. Les retombées économiques de la COVID-19, le conflit en Ukraine et l'inflation (notamment la hausse des prix de l'énergie) ont affecté la hiérarchisation des ressources disponibles pour la santé et les droits sexuels et reproductifs.

22. Les droits reproductifs des femmes, des filles et des populations marginalisées étaient menacés, souvent par la montée du populisme. L'utilisation des technologies numériques à des fins malveillantes a gagné du terrain et touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. La désinformation et les discours haineux ont alimenté l'instabilité sociale.

23. Ces conditions ont compromis les progrès du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il semble peu probable que le monde atteigne d'ici 2030 la couverture sanitaire universelle, l'égalité des genres et plusieurs autres cibles des objectifs de développement durable.

24. L'année 2022 a également été marquée par une étape démographique importante : le 15 novembre 2022, la population mondiale a dépassé les huit milliards d'habitants. Cette croissance démographique est le fruit d'améliorations en matière de santé publique qui ont réduit les risques de décès et augmenté l'espérance de vie.

25. Les tendances démographiques se sont poursuivies et ont affiché une diversité sans précédent. La population mondiale continue de croître, mais à un rythme beaucoup plus lent. De plus en plus de pays doivent composer avec une fécondité inférieure au seuil de remplacement et une population vieillissante. Aujourd'hui, les deux tiers de la population mondiale vivent dans un pays ou une région où le taux de fécondité est inférieur ou égal à 2,1 enfants par femme. D'autres, pour la plupart des pays à faible revenu, ont une population jeune et croissante. Les migrations internationales ont eu des répercussions importantes sur les tendances démographiques dans certains pays.

26. Les efforts déployés en 2022 en vue d'améliorer l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs ont abouti à plusieurs réalisations de taille :

a) quatorze gouvernements ont pris des engagements envers FP2030, le partenariat mondial centré sur la planification familiale, notamment lors de la Conférence internationale sur la planification familiale 2022 qui s'est tenue à Pattaya, en Thaïlande ;

b) la communauté mondiale a pris des engagements essentiels pour les femmes et les jeunes lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) ;

c) la communauté mondiale a défini des stratégies de renforcement de la résilience démographique lors du sixième Colloque mondial sur la faible fécondité et le vieillissement qui s'est tenu à Séoul, en République de Corée ;

d) lors du Forum régional africain sur le développement durable qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, la Commission économique pour l'Afrique et l'Union africaine ont adopté un texte (ECA/RFS/2022/6) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique ;

e) l'année 2022 a marqué le septième anniversaire de l'adoption de la résolution 2250 du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité ; en 2021 et 2022, trois pays de programme du FNUAP ont adopté un cadre pour la jeunesse, la paix et la sécurité grâce aux efforts conjoints des organismes des Nations Unies ;

f) le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté six résolutions thématiques fondées sur une terminologie explicite dans le but d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs ;

g) l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/196 visant à « intensifier l'action engagée pour en finir avec la fistule obstétricale ». Le FNUAP a continué de mener la campagne mondiale d'éradication de la fistule.

III. Résultats obtenus en 2022

A. État d'avancement de la réalisation des résultats du plan stratégique

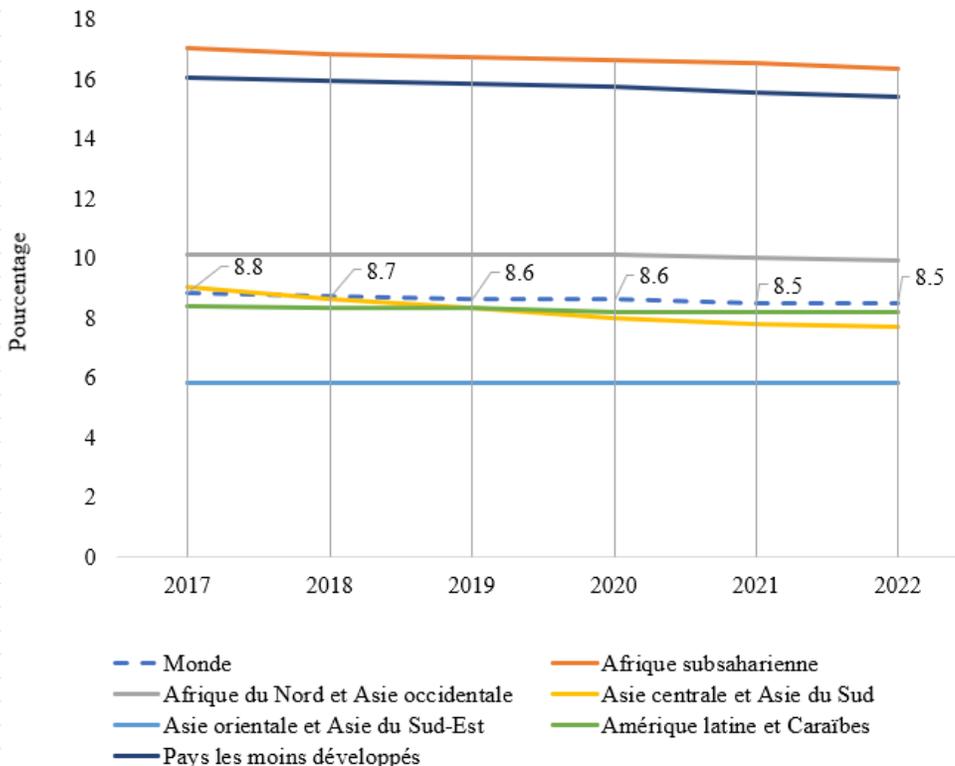
Résultat 1. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025.

27. Quelle que soit la méthode de mesure, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont diminué de 20 % dans le monde depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994. Dans les pays les moins avancés, qui constituent des pays de programme importants pour le FNUAP, cette baisse a été de 28 % au cours de la même période, indépendamment de la méthode de mesure. Depuis 2021 cependant, le taux des besoins non satisfaits en matière de planification familiale dans le monde stagne à 8,5 % indépendamment de la méthode de mesure (voir la figure 2).

28. Entre 2017 et 2022, la région Asie centrale et du Sud a enregistré la baisse la plus marquée à l'échelle régionale s'agissant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Il convient de souligner cette avancée, car en 2018, le FNUAP avait fait de l'accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale l'un des trois résultats transformateurs de son plan stratégique. Depuis 2017, les pays du Partenariat UNFPA Supplies (les 48 pays présentant les taux les plus élevés de besoins non satisfaits en matière de planification familiale) ont réduit leurs besoins de 5 % en moyenne.

29. La lenteur de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale est imputable à divers facteurs : a) la croissance démographique, qui augmente le nombre de femmes en âge de procréer ; b) le faible accès aux contraceptifs et le manque de choix en la matière, en particulier dans les pays à faible revenu ; c) les normes culturelles, religieuses et sociales ; d) les inégalités de genre qui limitent l'autonomie des femmes concernant leurs choix en matière de procréation ; e) le manque de cadres juridiques favorables ; f) la pandémie de COVID-19.

Figure 2.
Pourcentage de femmes en âge de procréer ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, 2017-2022

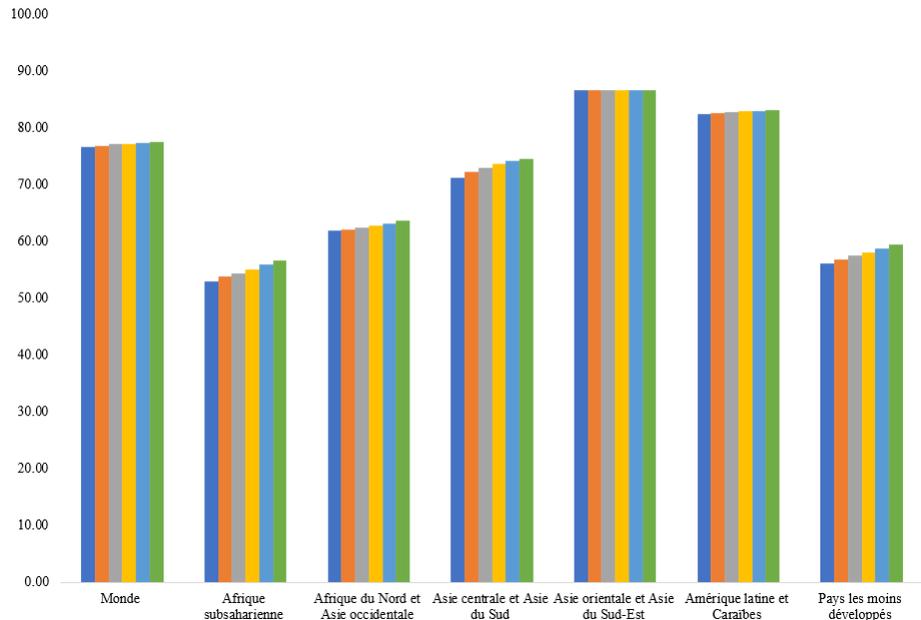


Source : Estimations et projections des indicateurs de planification familiale, 2022. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

30. Parmi les femmes qui souhaitent éviter une grossesse dans le monde, 77 % utilisent des méthodes contraceptives modernes. Les régions où les proportions d'utilisation de contraceptifs modernes parmi les femmes qui souhaitent éviter une grossesse sont les plus élevées sont l'Asie de l'Est et du Sud-Est (87 %), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (85 %), l'Amérique latine et les Caraïbes (83 %), et l'Europe et l'Amérique du Nord (80 %).

31. Depuis 2017, le nombre de femmes vivant dans les pays les moins avancés dont les besoins en planification familiale ont été satisfaits par des méthodes modernes a considérablement augmenté. L'Afrique subsaharienne a connu la plus forte augmentation du pourcentage de la demande de planification familiale satisfaite par des méthodes modernes, qui est passé de 53 % à 56,6 % entre 2017 et 2022.

Figure 3.
Demande de planification familiale satisfaite par une méthode moderne



Source : Estimations et projections des indicateurs de planification familiale, 2022. Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

32. En 2022, le FNUAP et ses partenaires ont fait des progrès considérables dans le financement des produits de santé reproductive ainsi que dans l'accès aux contraceptifs et leur utilisation. Vingt-cinq gouvernements se sont engagés à dépenser plus de 14 millions de dollars des États-Unis en 2023 pour des produits de santé reproductive de qualité dans le cadre des contrats de mission du Partenariat UNFPA Supplies.

33. Avec l'introduction en 2022 du fonds de contrepartie du Partenariat UNFPA Supplies, le FNUAP a accordé 3,4 millions de dollars É.-U. de fonds de contrepartie à cinq pays. Il a ainsi été possible de mobiliser 2,6 millions de dollars É.-U. supplémentaires de financement national pour les produits de santé reproductive.

34. Plusieurs pays ont par ailleurs fait des efforts louables pour accélérer la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale :

a) au Bangladesh, grâce à la mise en œuvre de la stratégie quinquennale nationale de planification familiale et du système électronique de gestion de la logistique, 99,9 % des lieux de prestation de services des districts aidés par le FNUAP n'ont signalé aucune rupture de stock de contraceptifs ;

b) aux Philippines, parmi les filles qui ont participé à un modèle extrascolaire novateur d'éducation complète à la sexualité, l'utilisation des méthodes de planification familiale a augmenté de 16 %. En 2022, le Gouvernement philippin a affecté 1,1 million de dollars É.-U. à la formation des enseignants à l'éducation sexuelle complète à l'école ;

c) en Bolivie, le FNUAP a signé avec 97 administrations municipales, représentant 28 % des municipalités du pays, des accords visant à sécuriser les ressources nécessaires à la disponibilité d'au moins cinq contraceptifs ;

d) le Gouvernement indonésien a créé des centres d'excellence Sud-Sud pour la formation à la planification familiale fondée sur les droits. Ces centres desservent 60 pays des régions Asie-Pacifique et Afrique et ont formé 10 000 agents de santé et 150 chefs religieux en 2022 ;

e) en 2022, plus de 370 000 nouveaux utilisateurs de contraceptifs ont été signalés dans les neuf pays du projet d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel. Cette évolution est due à la mise en œuvre d'interventions communautaires de distribution de contraceptifs et de déploiement de près de 1 000 sages-femmes dans des zones reculées.

35. Les investissements réalisés dans la planification familiale présentent d'excellents rendements à court et à long terme. Pour chaque dollar investi dans la planification familiale et la santé maternelle dans les pays en développement, le retour sur investissement pour les familles et les sociétés est estimé à 8,40 dollars É.-U. La satisfaction des besoins d'investissements générera 660 milliards de dollars É.-U. de retombées économiques d'ici 2050.

36. Le FNUAP a tiré d'autres enseignements :

a) les achats groupés sont plus efficaces que les achats décentralisés ;

b) dans le cadre des efforts collectifs de mobilisation des ressources pour remédier aux défaillances en matière de produits de santé reproductive, les analyses conjointes des déficits de financement menées au niveau des pays ont été couronnées de succès ;

c) lors de l'introduction de produits de santé reproductive nouveaux ou peu courants, il importe de mobiliser un financement à effet catalyseur à l'intention des pays de programme du Fonds afin de coordonner la préparation de leur système de santé.

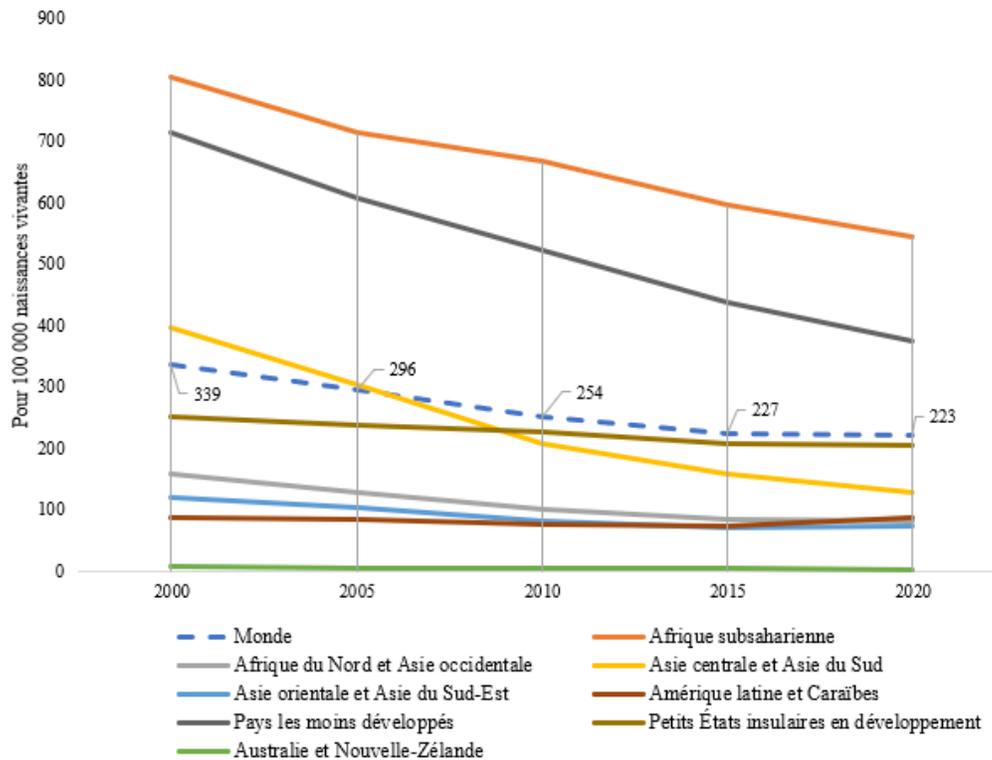
Résultat 2. Accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables d'ici 2025

37. D'après de récentes estimations des Nations Unies, la réduction mondiale de la mortalité maternelle au cours de la période des objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015) a été suivie par une période de stagnation correspondant aux cinq premières années de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Entre 2000 et 2015, le taux de réduction annuelle de la mortalité maternelle était de 2,7 % par an. Entre 2016 et 2020, il s'établissait à -0,4 %, mettant en évidence une stagnation de la réduction. Ces chiffres appellent sans équivoque à un renforcement des investissements en faveur de la réduction de la mortalité maternelle.

38. D'après les estimations, celle-ci évolue différemment selon les régions. Entre 2000 et 2015, elle a diminué de manière significative dans toutes les régions. Entre 2016 et 2020, elle a stagné dans la plupart des régions, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ainsi que de l'Asie centrale et du Sud.

39. Dans les pays les moins avancés, la mortalité maternelle a chuté à un rythme rapide de 2,8 % par an en moyenne.

Figure 4.
Tendances de la mortalité maternelle, 2000-2020



Source : *Trends in maternal mortality 2000 to 2020* (Tendances de la mortalité maternelle, 2000-2020). Nations Unies.

40. En 2022, plusieurs pays ont lancé des initiatives visant la réduction du nombre de décès maternels en appliquant les accélérateurs du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 :

- a) en Uruguay, la baisse du nombre de décès maternels s'est intensifiée en nombres absolus. Le pays en a recensé six en 2018 et 20 en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. En 2022, il n'a fait état que d'un seul décès maternel ;
- b) la Sierra Leone a signalé une réduction de 10 % de la mortalité maternelle entre 2021 (507 décès enregistrés) et 2022 (454), contre une réduction de 7,3 % entre 2020 et 2021 ;
- c) au Cambodge, le nombre de décès maternels est passé de 170 à 154 entre 2014 et 2022, grâce à l'accessibilité de services de qualité. En 2022, le Cambodge enregistrerait une couverture de 99 % en matière d'accouchements assistés par du personnel qualifié ;
- d) en Colombie, la mortalité maternelle a diminué de 40 % entre 2021 et 2022 dans les zones accueillant des populations afro-colombiennes et autochtones où le FNUAP a introduit « Partera Vital », un programme communautaire et innovant de maïeutique ;
- e) le Gabon a mis en place un système numérisé de suivi des décès maternels en temps réel. Le Ministère de la santé a procédé à un examen des 58 décès maternels survenus en 2022 afin de réduire la mortalité maternelle ;
- f) la Moldavie a renforcé la résilience de sept centres périnataux situés à proximité de la frontière ukrainienne. Ces mesures ont permis à plus de 15 600 enfants de naître en sécurité.

41. Malgré ces avancées, le monde n'est pas sur la trajectoire de l'éradication des décès maternels évitables d'ici 2030. Un décès maternel survient presque toutes les deux minutes. En 2020, environ 95 % des décès

maternels sont survenus dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure. Le taux de mortalité maternelle a stagné dans 133 pays au cours de la période 2016-2020.

42. Plusieurs difficultés ont entravé l'accélération de la réduction du nombre de décès maternels. Neuf pays confrontés à de graves crises humanitaires affichaient un taux de mortalité maternelle plus de deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Depuis 2020, le nombre de femmes enceintes et allaitantes en état de malnutrition aiguë dans des situations de crise humanitaire a augmenté de 20 %. On observe par ailleurs d'importantes disparités en matière de décès maternels entre les régions et au sein de celles-ci.

43. Les pays dont le taux de mortalité maternelle a stagné rencontrent diverses difficultés : a) les défaillances du système de santé ; b) l'accessibilité et la disponibilité insuffisantes des soins de santé maternelle et néonatale vitaux pour les populations marginalisées, en raison de déterminants sociaux tels que le revenu, l'éducation, la race et l'origine ethnique ; c) la fragilité des chaînes d'approvisionnement ; d) le manque de professionnels de santé compétents ; e) le manque de confiance du public dans certains systèmes de santé ; f) les normes de genre néfastes.

44. Le FNUAP surmontera ces difficultés en continuant : a) de renforcer la résilience des systèmes de santé ; b) d'améliorer l'accès des populations marginalisées aux services ; c) de renforcer les systèmes de surveillance et d'examen des décès maternels ; d) d'intensifier la formation du personnel de santé, notamment des sages-femmes ; e) de renforcer les systèmes logistiques nationaux.

45. Le FNUAP a pris conscience de l'importance des interventions visant à corriger les défaillances des mesures d'accélération de la réduction du nombre de décès maternels évitables. Il a également compris l'importance d'intensifier les interventions portant sur le bien-être et de mieux les lier aux interventions de santé maternelle. Dans cette perspective, il a entrepris la rédaction d'une stratégie sur la santé et le bien-être des mères et des nouveau-nés.

46. Le FNUAP a également pris conscience de la nécessité d'élargir la portée des politiques et des mesures relatives à la santé et à l'hygiène menstruelles afin de mettre en place une approche intersectorielle qui intègre la santé sexuelle et reproductive, l'éducation, le bien-être socioéconomique et l'hygiène. En 2022, 33 pays de programme du FNUAP ont fait des interventions de santé menstruelle leur priorité.

47. D'après l'examen à mi-parcours du Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, mis en œuvre dans 32 pays où la mortalité maternelle est élevée, le fonds d'affectation :

- a) est un outil complet pour mettre fin aux décès maternels évitables ;
- b) a présenté un rapport coût-avantage satisfaisant à l'échelle du monde et des pays ;
- c) a contribué significativement à l'élimination de la fistule obstétricale.

48. Le Fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle : a) a soutenu le développement de près de 800 écoles de maïeutique ; b) a contribué à la mise en place de réseaux d'établissements de soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans plusieurs pays ; c) a aidé 30 pays à lutter contre la fistule obstétricale.

Résultat 3. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.

Violence basée sur le genre

49. En 2022, les efforts mondiaux de lutte contre la violence basée sur le genre se sont intensifiés. Cependant, aucune donnée n'était disponible pour suivre le rythme de sa réduction. Plusieurs pays ont pris des mesures importantes pour accélérer les progrès vers l'éradication de la violence basée sur le genre :

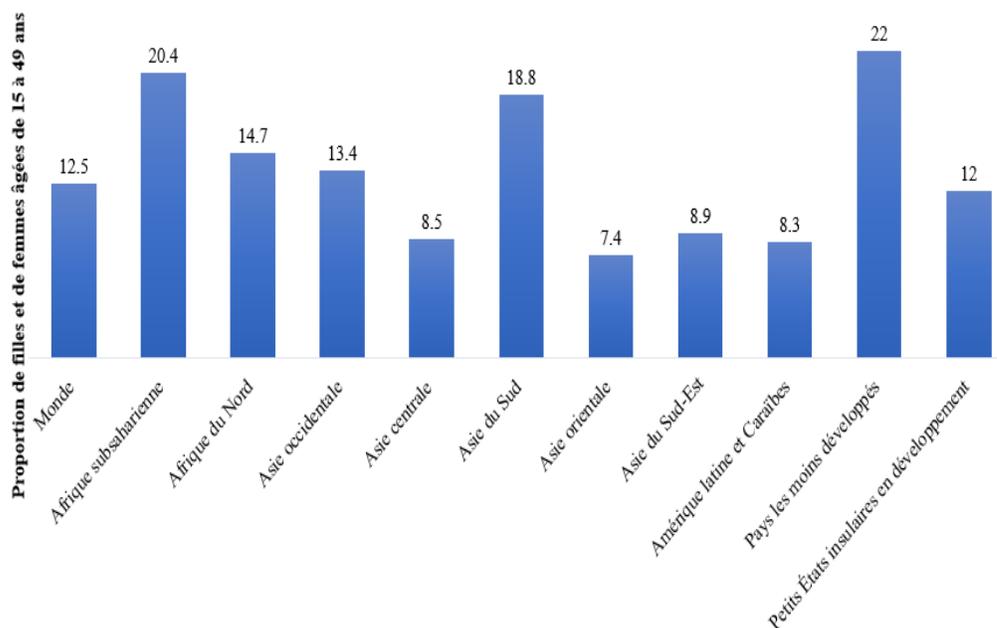
- a) l'Indonésie a adopté un projet de loi sur la violence sexuelle qui donne la priorité aux droits des femmes et des filles ;
- b) Madagascar a intensifié la mise en œuvre d'une loi de lutte contre la violence basée sur le genre grâce des partenariats améliorés ;
- c) l'Arménie, la Géorgie et l'Iraq ont lancé l'application numérique « Safe You ». L'Arménie a traité à elle seule plus de 14 000 cas de violence basée sur le genre ;
- d) la Tunisie a créé l'application numérique « Netpoly » pour répondre à la cyberviolence ;

e) à la suite de la désactivation du système de groupes sectoriels du Comité permanent interorganisations en Iraq, le FNUAP a délégué le domaine de responsabilité relatif à la violence basée sur le genre au Gouvernement dans le cadre d'un plan de transition exploitant la complémentarité des contextes humanitaires et de développement ;

f) s'appuyant sur son système précédent, l'Ukraine a réussi à coordonner et à intensifier la fourniture de services de lutte contre la violence basée sur le genre pendant le conflit. En 2022, plus de 120 000 personnes ont bénéficié d'une aide et ont été orientées au titre de la violence basée sur le genre grâce à des services de protection financés par le FNUAP.

50. À l'échelle mondiale, 26 % des femmes en couple ou l'ayant été ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un mari ou d'un partenaire intime au moins une fois dans leur vie. Environ 12,5 % des femmes et des filles en couple ou l'ayant été âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois.

Figure 5.
Proportion de femmes et de filles qui ont déjà été en couple âgées de 15 à 49 ans ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire présent ou passé au cours des 12 derniers mois



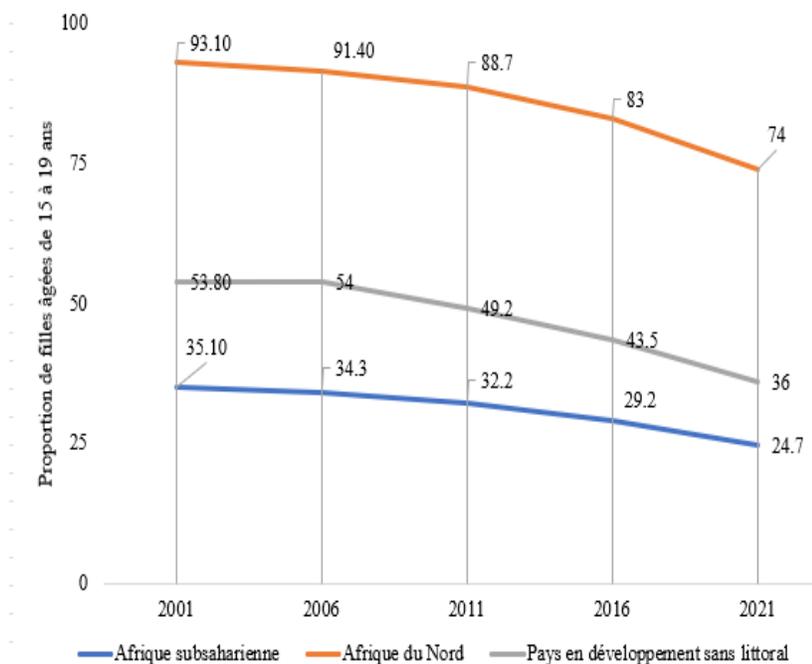
Source : Estimations de la prévalence de la violence envers les femmes. Nations Unies, 2018.

51. Bien que le monde soit de plus en plus conscient des violences faites aux femmes âgées, les données sur le sujet restent limitées. La nature, l'ampleur, la gravité et la complexité de ces violences sont probablement sous-estimées.

Mutilations génitales féminines

52. La réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines s'est accélérée depuis que le FNUAP en a fait l'un de ses trois résultats transformateurs. Le taux de réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines était de 15 % sur la période 2016-2021, contre 9 % sur la période 2011-2016. En Afrique subsaharienne, la réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines a été plus importante sur la période 2016-2021 que sur la période 2005-2010 (figure 6).

Figure 6.
Tendances des mutilations génitales féminines, 2001-2021



Source : Bases de données mondiales. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2021.

53. Un certain nombre de pays ont accéléré la réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines. En 2022, près de 4 000 communautés ont annoncé publiquement abandonner les mutilations génitales féminines. Les pays qui ont réalisé des progrès dans la réduction de la prévalence des mutilations génitales féminines incluent notamment :

- a) le Kenya, où la prévalence des mutilations génitales féminines est passée de 21 % à 15 % entre 2014 et 2022 grâce à des partenariats et à un engagement politique de haut niveau ;
- b) l'Égypte, où la prévalence des mutilations génitales féminines a été divisée par deux depuis 2014 grâce à des lois, des politiques et des mécanismes de redevabilité favorables.

54. La prévalence des mutilations génitales féminines baisse toutefois à un rythme inégal. Aujourd'hui, dans le monde, plus de 200 millions de femmes et de filles en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales. Sans action concertée et sans mécanismes d'accélération, 48 millions de filles supplémentaires pourraient en subir d'ici 2030.

55. Dans certains pays, on observe une tendance alarmante à la médicalisation des mutilations génitales féminines. Les mutilations génitales ont été pratiquées par un professionnel de santé chez environ une survivante sur quatre.

Mariages d'enfants, précoce et forcé

56. La réduction du nombre de mariages d'enfants a légèrement accéléré depuis que le FNUAP en a fait l'un de ses trois résultats transformateurs. La prévalence du mariage d'enfants âgés de moins de 18 ans a diminué de 9 % entre 2016 et 2021. Elle avait diminué de 6 % entre 2011 et 2016. La prévalence du mariage d'enfants âgés de moins de 15 ans a diminué de 2 % entre 2016 et 2021. Elle avait diminué de 1,4 % entre 2011 et 2016.

57. L'Asie centrale et du Sud a connu la plus forte accélération de la réduction de la prévalence du mariage d'enfants entre les périodes 2016-2021 et 2011-2016 (figure 7).

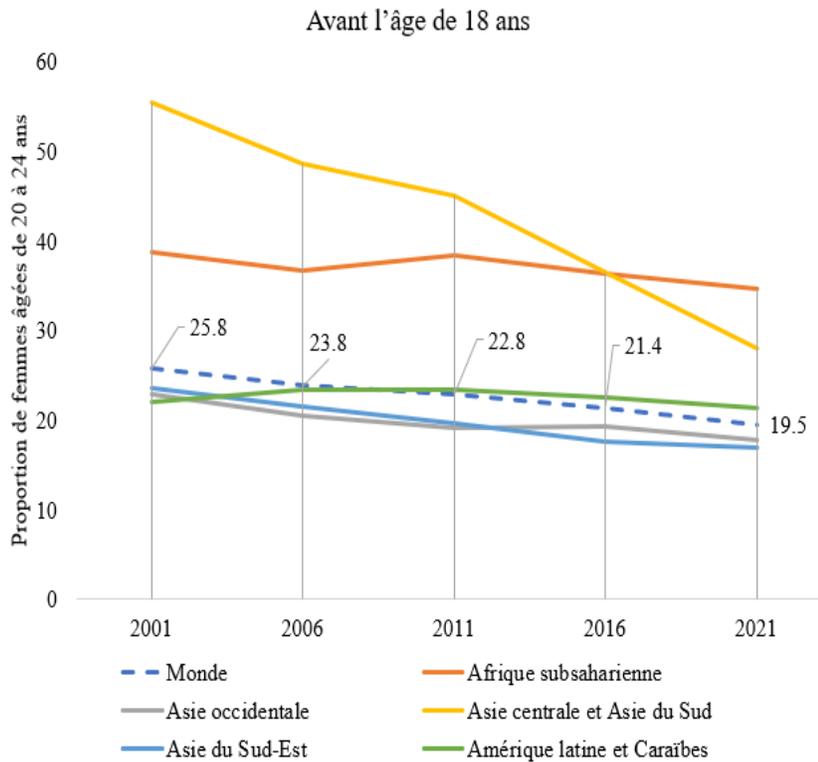
58. Au Bangladesh, elle est passée de 59 % à 51 % entre 2017-2018 et 2019. En 2022, d'autres pays ont cherché à accélérer la réduction de la prévalence des mariages d'enfants, précoces et forcés. Par exemple :

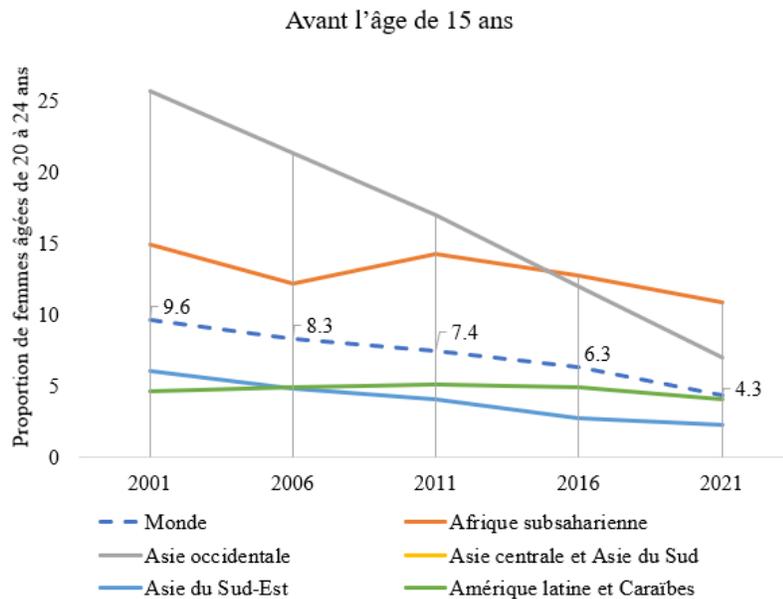
a) Cuba a élaboré un code de la famille fondé sur les droits et traitant des mariages d'enfants, précoces et forcés ;

b) la République du Congo a adopté la première loi criminalisant la violence faite aux femmes. Il existe également un cadre juridique pour l'éradication du mariage d'enfants.

59. À l'échelle mondiale, environ 21 % des jeunes femmes se sont mariées avant leur dix-huitième anniversaire. La prévalence du mariage d'enfants ne diminue pas assez vite pour que la pratique soit éradiquée d'ici 2030. Sans mécanismes d'accélération, plus de 150 millions de filles se marieront avant l'âge de 18 ans d'ici 2030.

Figure 7.
Évolution de la pratique du mariage d'enfants, 2001-2021





Source : Bases de données mondiales. Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2022.

60. Le FNUAP et ses partenaires ont rencontré de nombreuses difficultés dans le cadre de la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, qui résultent souvent d'inégalités entre les genres profondément enracinées. Le monde n'est pas sur la trajectoire de la réalisation de l'égalité des genres d'ici 2030.

61. La violence basée sur le genre et les pratiques néfastes se sont intensifiées avec les crises humanitaires. Dans la Corne de l'Afrique, la prévalence des pratiques néfastes a augmenté en raison de la sécheresse. En Ukraine, les femmes et les filles étaient exposées à un risque accru de violence en raison du conflit. On peut citer d'autres difficultés :

- a) les lois discriminatoires et les vides juridiques qui empêchent les femmes de jouir de leurs droits fondamentaux ;
- b) l'insuffisance des investissements dans la prise en compte des questions de genre dans les processus budgétaires. Selon les Nations Unies, seuls 26 % des 105 pays de l'enquête disposaient de systèmes complets de suivi des allocations publiques destinées à l'égalité des genres. Moins de 1 % du financement humanitaire mondial est affecté à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste ;
- c) l'insuffisance des investissements dans les statistiques genrées. Moins de la moitié des données nécessaires au suivi de l'objectif de développement durable 5 (« parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») sont actuellement disponibles.

62. Le FNUAP a tiré différents enseignements de l'accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, notamment :

- a) l'importance d'aborder l'intersectionnalité des pratiques néfastes. Parmi les 130 millions de filles mariées enfants et les près de 140 millions de filles qui ont survécu à des mutilations génitales, plus de 40 millions ont subi les deux pratiques. Les filles sans instruction étaient trois fois plus susceptibles d'être mariées avant l'âge de 18 ans que celles qui avaient reçu une instruction ;
- b) l'importance d'intensifier les approches transfrontalières pour lutter contre les pratiques néfastes ;
- c) l'importance de renforcer le rôle des jeunes dans la lutte contre les pratiques néfastes. En 2022, le programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF pour éliminer les mutilations génitales féminines a créé le consortium mondial des jeunes contre les mutilations génitales féminines. Il est actuellement composé de jeunes issus de 45 pays ;

d) L'importance des transferts d'espèces et des coupons comme outils pour sauver des vies, atténuer les risques et aider les femmes et les filles marginalisées à échapper à des environnements abusifs ;

e) L'importance de combler le fossé numérique pour parvenir à l'égalité des genres et mettre fin à la violence basée sur le genre ainsi qu'aux pratiques néfastes. En 2022, les hommes connectés à Internet étaient 259 millions de plus que les femmes connectées à Internet. Seuls 22 % des personnes travaillant dans le domaine de l'intelligence artificielle dans le monde étaient des femmes.

63. Le FNUAP et l'UNICEF continuent de diriger les deux plus grands programmes mondiaux visant à éliminer : a) les mutilations génitales féminines ; b) les mariages d'enfants, précoces et forcés. Les taux de mutilations génitales féminines ont diminué régulièrement dans 10 des 17 pays couverts par le programme conjoint pour éliminer les mutilations génitales féminines. En 2022, 6,3 millions de filles ont bénéficié de services de prévention des mariages d'enfants, précoces et forcés grâce au programme conjoint visant à mettre fin à cette pratique.

64. Depuis 2017, l'initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, qui vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, a aidé 1,6 million de femmes dans le monde à accéder à des services liés à la violence basée sur le genre. Cette initiative a également permis de multiplier par huit les ressources budgétaires nationales consacrées à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

B. Performances et résultats des produits du plan stratégique

65. En 2022, le FNUAP a considérablement progressé dans la réalisation des six résultats interconnectés de son Plan stratégique, comme indiqué dans la section A du présent rapport. Ces avancées démontrent les efforts d'accélération de la réalisation des résultats transformateurs et de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD déployés par le Fonds.

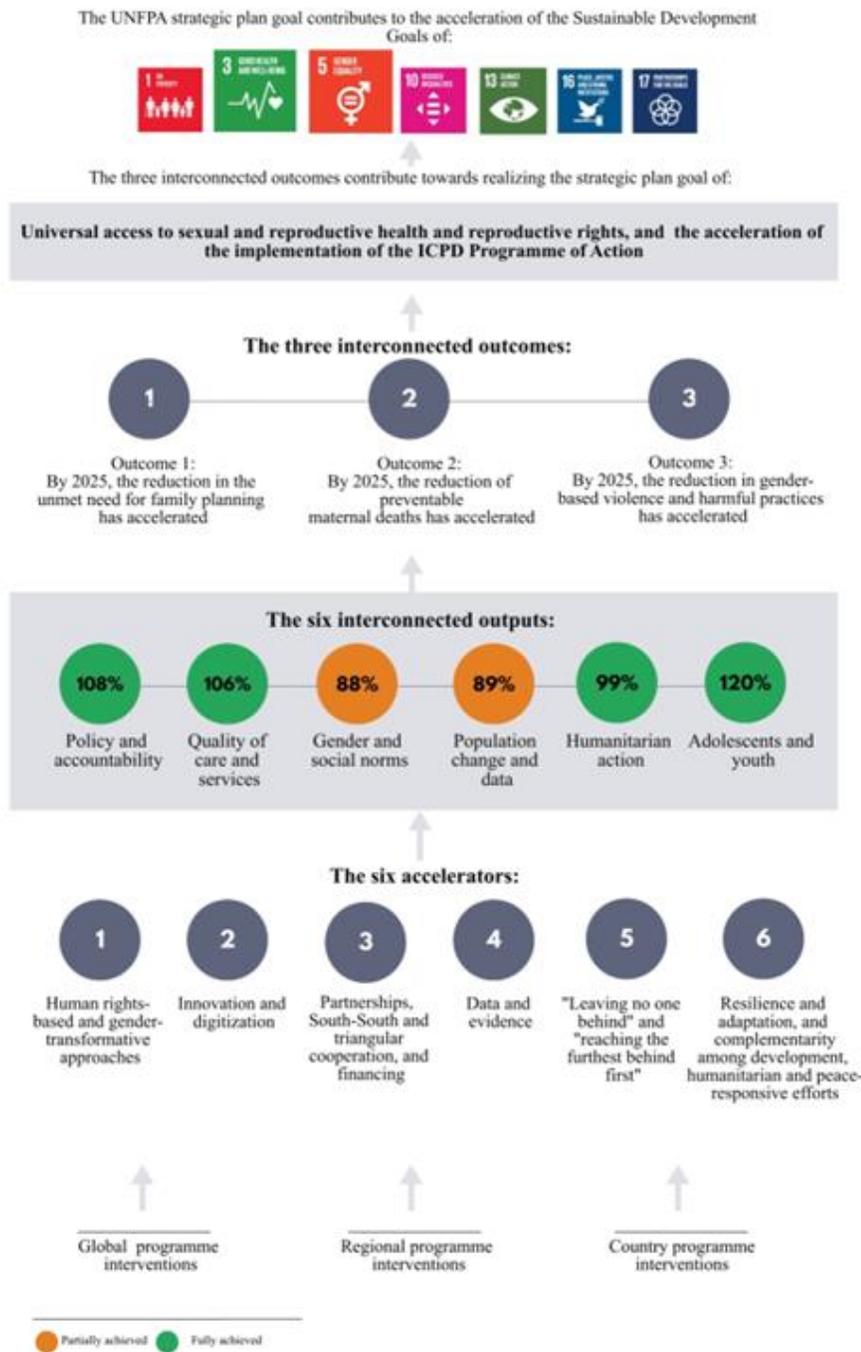
66. En 2022, le FNUAP a rempli ses objectifs dans les domaines suivants : a) politique et redevabilité ; b) qualité des soins et des services ; c) action humanitaire ; d) adolescents et jeunes (figure 8). Le FNUAP a partiellement rempli ses objectifs dans les domaines suivants : a) normes sociales et de genre ; b) évolution et données démographiques.

67. Les bureaux de pays et les partenaires du FNUAP ont rencontré des difficultés dans la lutte contre les normes sociales et de genre néfastes en raison de : a) l'augmentation du nombre de situations humanitaires et fragiles ; b) la réticence de certaines parties prenantes ; c) l'insuffisance des ressources ; d) le manque de stratégies innovantes ; e) la pandémie de COVID-19.

68. La plupart des pays de programme du FNUAP peinent encore à se remettre de la pandémie de COVID-19, aussi n'ont-ils pas fait des interventions relatives aux changements et aux données démographiques, telles que les recensements, une priorité.

69. Au cours de la période restante du Plan stratégique, le FNUAP restera concentré sur la lutte contre les normes sociales et de genre néfastes.

Figure 8.
Cadres six plus six avec performances en matière de produits



70. En 2022, le FNUAP a renforcé l'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans les politiques nationales et les cadres de développement, notamment ceux liés aux modules de prestations de couverture sanitaire universelle. Vingt pays supplémentaires ont intégré la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs dans leurs politiques, plans et cadres de redevabilité liés à la couverture sanitaire universelle.

71. Le FNUAP a renforcé la disponibilité, l'acceptabilité, l'abordabilité et la qualité des services pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs. En 2022, 65 % des pays ont satisfait à leurs exigences minimales relatives à la pratique de la maïeutique. Les pays de programme du FNUAP ont introduit plus de 100 adaptations visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services liés aux résultats transformateurs.

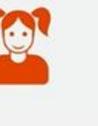
72. Le Fonds a continué de renforcer les compétences des adolescents et des jeunes pour leur permettre de prendre des décisions éclairées concernant leur vie, notamment leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Il a également encouragé la participation des adolescents et des jeunes aux processus liés au développement et au climat. Il a mis au point des solutions innovantes axées sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs. En 2022, avec le soutien du FNUAP, près de 90 pays de programme ont promu des initiatives innovantes dirigées par des jeunes pour accélérer la réalisation des résultats transformateurs.

73. Malgré les difficultés mentionnées au paragraphe 67, le FNUAP a intensifié ses interventions de lutte contre les normes sociales et de genre néfastes. En 2022, la majorité des pays de programme du FNUAP ont donné la priorité aux interventions visant à lutter contre les normes sociales et de genre néfastes. Le FNUAP a consacré environ 14 % de ses ressources à ces interventions.

74. En 2022, il a donné la priorité à la préparation et à l'action précoce et anticipative pour assurer la complémentarité des efforts humanitaires, de développement et de paix, et pour répondre aux effets du changement climatique. Le FNUAP a continué de coordonner les domaines de la violence basée sur le genre et de la santé sexuelle et reproductive dans les situations de crise humanitaire. En 2022, 79 % des pays touchés par des crises humanitaires disposaient d'un mécanisme ou d'une plateforme de coordination interinstitutions fonctionnels pour lutter contre la violence basée sur le genre.

75. La figure 9 ci-dessous met en évidence certaines des autres réalisations au niveau des produits qui ont contribué à l'instauration, au sein du FNUAP, d'une culture de l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs.

Figure 9.
Jalons clés en 2022

<p>Universal health coverage 61 countries integrated sexual and reproductive health into universal health coverage-related policies</p>		<p>Youth policies 64% of countries integrated sexual and reproductive health and rights into national youth policies and plans</p>	
<p>New commitments 53 countries made new commitments to achieve the three transformative results in 2022</p>		<p>Population change 46% of countries integrated population change into sexual and reproductive health policies</p>	
<p>Legal frameworks 47% of countries had laws and regulations that support the realization of universal access to sexual and reproductive health</p>		<p>Service provision 30 million women, adolescents and youth in 2022 benefited from sexual and reproductive health services</p>	
<p>Gender and social norms 41% of countries had a national mechanism to address discriminatory gender and social norms</p>		<p>Social movements 79 countries had social movements that advocated against harmful gender and social norms</p>	
<p>Preparedness 53 countries integrated sexual and reproductive health into emergency preparedness and disaster risk reduction plans</p>		<p>Sexuality education 65 countries had operationalized in-school comprehensive sexuality education</p>	
<p>Climate policies 18% of countries integrated sexual and reproductive health into policies related to climate change</p>		<p>Adolescent girls 6.4 million marginalized adolescent girls in 2022 were empowered through health and economic asset-building programmes</p>	
<p>Civil registration and vital statistics systems 67% of countries strengthened civil registration and vital statistical systems</p>		<p>Youth-led innovations 88 countries promoted youth-led innovative solutions related to the three transformative results</p>	

More results may be found at:

unfpa.org/data/results

Positionnement des trois résultats transformateurs

76. Le FNUAP a continué de positionner les trois résultats transformateurs dans les cadres de développement internes et externes mondiaux, régionaux et nationaux.

77. En 2022, plus de 20 % des engagements volontaires visant à accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs et du Programme d'action de la CIPD pris au cours du processus de suivi de la CIPD25² avaient été mis en œuvre.

78. Plusieurs pays se sont engagés à accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs dans leurs politiques et programmes nationaux. Un certain nombre d'autres pays ont mis en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre de leurs engagements.

79. Les trois résultats transformateurs ont été classés par ordre de priorité dans les examens nationaux volontaires. Sur les 40 examens nationaux volontaires menés en 2022 : a) 75 % incluaient la santé maternelle ; b) 66 % abordaient la planification familiale ; c) 87,5 % traitaient la violence basée sur le genre ; d) 60 % englobaient les mariages d'enfants, précoce et forcé ; e) 37,5 % incluaient les mutilations génitales féminines.

80. En 2022, les nouveaux programmes de pays du FNUAP ont tous traité au moins un des trois résultats transformateurs. Ces derniers ont été intégrés dans presque tous les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les bilans communs de pays élaborés en 2022.

81. L'élaboration de modèles d'investissement pour les trois résultats transformateurs a aidé les pays à les hiérarchiser dans leurs politiques et programmes. Par exemple, les modèles d'investissement élaborés au Pérou ont permis l'intégration des résultats transformateurs dans le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays.

82. Créée en 2020, la Commission de haut niveau sur le suivi du Sommet de Nairobi a poursuivi l'examen du suivi de la CIPD25. En novembre 2022, la Commission a publié son deuxième rapport, qui fait état des progrès réalisés dans le domaine des engagements volontaires mondiaux. Ce rapport appelle également à une action ambitieuse, délibérée et globale pour accélérer les progrès.

83. Les progrès réalisés en matière d'exploitation des données, de recueil de preuves et d'analyse des dynamiques démographiques ont permis au FNUAP et à ses partenaires d'accorder une place prioritaire aux trois résultats transformateurs dans les politiques et les programmes.

C. Progrès en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles

84. Les progrès en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles ont contribué à la création d'une dynamique d'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs. Ces progrès comprennent :

- a) l'alignement des programmes, projets et opérations sur les six résultats interconnectés du plan stratégique du FNUAP ;
- b) l'application des six accélérateurs du plan stratégique ;
- c) la mise en œuvre des 12 principaux changements stratégiques³ du Plan stratégique du FNUAP.

85. Dans l'ensemble, le FNUAP a réalisé des progrès significatifs dans les trois produits relatifs à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles : a) amélioration des programmes pour l'obtention de résultats ; b) gestion optimisée des ressources ; c) développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact.

86. En 2022, le FNUAP a réalisé un gain d'efficacité opérationnelle global de 34,7 millions de dollars É.-U. De ce montant, 12,7 millions de dollars É.-U. résultaient d'économies de coûts, 3,7 millions de la suppression de certaines dépenses et 18,3 millions de la réduction du nombre de journées personnel. Sur le gain global d'efficacité opérationnelle de 34,7 millions de dollars É.-U., 29 millions ont été générés par des initiatives propres au FNUAP et 5,7 millions par des initiatives bilatérales menées avec des organismes des Nations Unies partenaires. L'encadré 1 présente les principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2022.

² Voir le site Internet de la conférence de Nairobi : <https://www.nairobisummitcprd.org/>.

³ Voir le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/8), p. 5.

Encadré 1
Principaux gains d'efficacité réalisés par le FNUAP en 2022

Déploiement rapide de renforts

- Le pourcentage de situations dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps est passé de 85 % à 90 % entre 2021 et 2022.

Économies réalisées grâce aux contraceptifs génériques

- Les économies réalisées grâce à l'achat de contraceptifs génériques sont passées de 4,8 à plus de 5,1 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022.

Taux d'exécution des accords conclus avec des donateurs non traditionnels

- Le taux d'exécution financière des accords avec les donateurs non traditionnels est passé de 76 % à 84 % entre 2021 et 2022.

Prévention du gaspillage et des pertes

- Dans le cadre de la gestion des produits de santé reproductive pour les partenaires et grâce à son processus d'assurance du dernier kilomètre, le FNUAP a évité le gaspillage de plus de 3,4 millions de dollars É.-U. en 2022.

Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats

87. La priorité donnée aux résultats a contribué aux performances globales du FNUAP. Les programmes du Fonds aux niveaux mondial, régional et national ont porté leurs fruits et ont contribué à la réalisation des résultats du plan stratégique en 2022. Le FNUAP a atteint 85 % des indicateurs de ses programmes mondiaux et régionaux (annexe 4). En outre, 91 % des programmes de pays du FNUAP ont été jugés performants. C'est plus que la cible de 89 % fixée pour 2022. En 2022, 88 % des programmes de pays du FNUAP ont intégré le handicap ; l'objectif du Plan stratégique était de 70 %.

88. Les évaluations des programmes de pays menées en 2022 ont révélé que la majorité des programmes de pays étaient efficaces et que tous étaient pertinents compte tenu du contexte des pays et de l'orientation stratégique du FNUAP. En 2022, le FNUAP a mis en œuvre 95 % des mesures de suivi recommandées dans l'évaluation ; l'objectif du Plan stratégique était de 90 %.

89. Le Fonds a continué de renforcer sa gestion axée sur les résultats. En 2022, il a opérationnalisé le premier cadre de gestion adaptative pour institutionnaliser l'apprentissage, l'agilité et l'adaptation. Il a par ailleurs renforcé la capacité de 80 % de ses bureaux en matière de gestion axée sur les résultats. En outre, le FNUAP a mis à l'essai un « sceau » de gestion axée sur les résultats visant à récompenser les bureaux de pays qui ont amélioré leur capacité de gestion axée sur les résultats.

90. Fin 2022, la majorité des programmes du FNUAP étaient cohérents avec son Plan stratégique. En 2022, le Fonds a élaboré plus de 10 politiques et stratégies de mise en œuvre du Plan stratégique. Parmi elles figurent : a) la stratégie pour la planification familiale pour 2022-2030 ; b) la stratégie relative à la transformation des relations entre les hommes et les femmes ; c) la politique de programmation dans les pays.

91. Les innovations au FNUAP ont contribué à l'accélération des résultats. En 2022, le FNUAP a : a) élargi les partenariats de son fonds d'accélération pour l'égalité ; b) aidé les entreprises sociales dirigées par des femmes dans les pays de programme à mettre en œuvre des solutions innovantes ; c) développé les partenariats avec le secteur technologique et le milieu universitaire pour promouvoir des solutions innovantes, transformatrices en matière de genre et axées sur les femmes ; d) consolidé les activités de renforcement des capacités et l'architecture d'innovation du FNUAP. Plus de 50 % des bureaux du Fonds ont mis en œuvre des solutions innovantes en 2022.

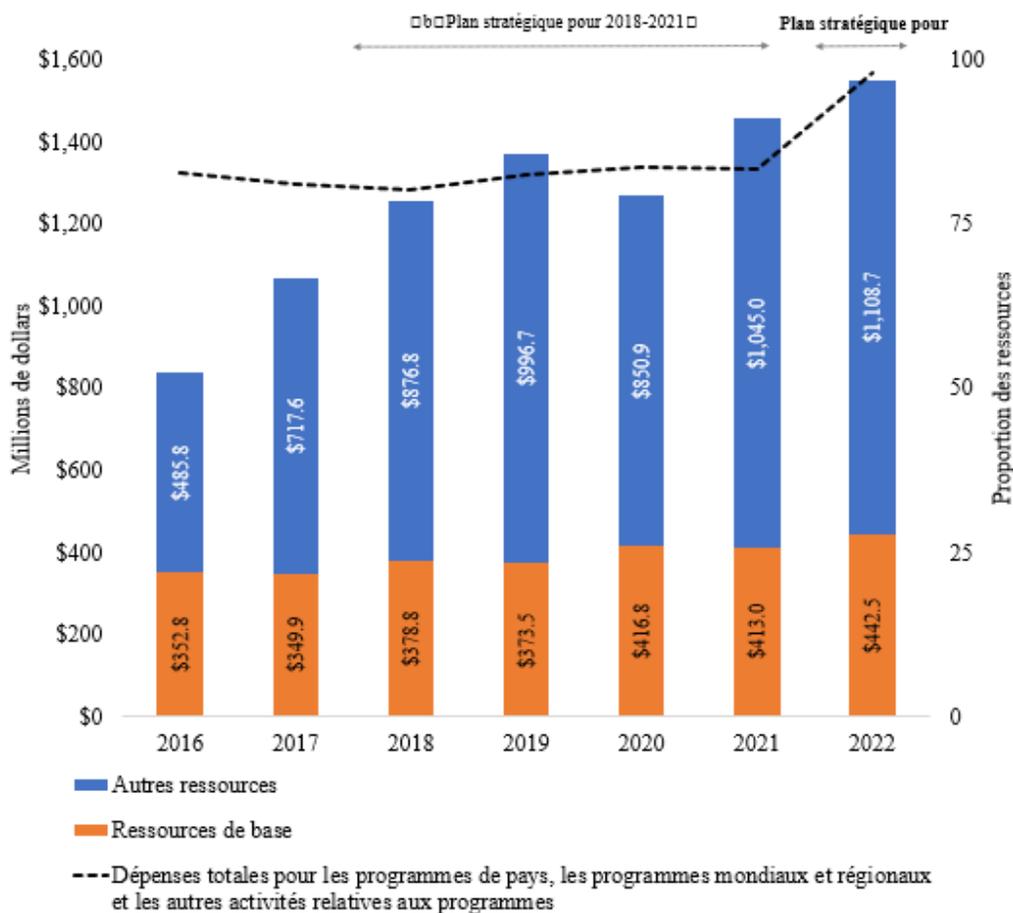
92. Le FNUAP a renforcé son initiative culturelle pour l'adapter à l'objectif d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs. En 2022, il a également mis au point une boîte à outils sur la culture organisationnelle.

Gestion optimisée des ressources

93. Le FNUAP a conservé une situation financière saine. Ses produits ont dépassé 1 milliard de dollars É.-U. pour la sixième année consécutive, un montant qui dépasse les objectifs du Plan stratégique. Les ressources ordinaires, qui ont dépassé de 17,4 % l'objectif du Plan stratégique, se sont élevées à 442,5 millions de dollars É.-U. en 2022, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 2021. Les ressources de cofinancement ont augmenté de 9,4 % entre 2021 et 2022. En 2022, le FNUAP a dévoilé sa nouvelle stratégie de mobilisation des ressources, qui promet notamment la transition d'un financement fondé sur les dons vers un financement fondé sur les dons et les investissements afin de résorber le déficit de ressources de 222 milliards de dollars É.-U. et d'atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030. Le FNUAP a continué de renforcer ses capacités internes, d'intensifier son dialogue avec les institutions financières internationales et de travailler au resserrement de la collaboration avec celles-ci.

94. Le FNUAP est resté une organisation axée sur le terrain. En 2022, il a dépensé plus de 81,9 % de ses ressources sur le terrain.

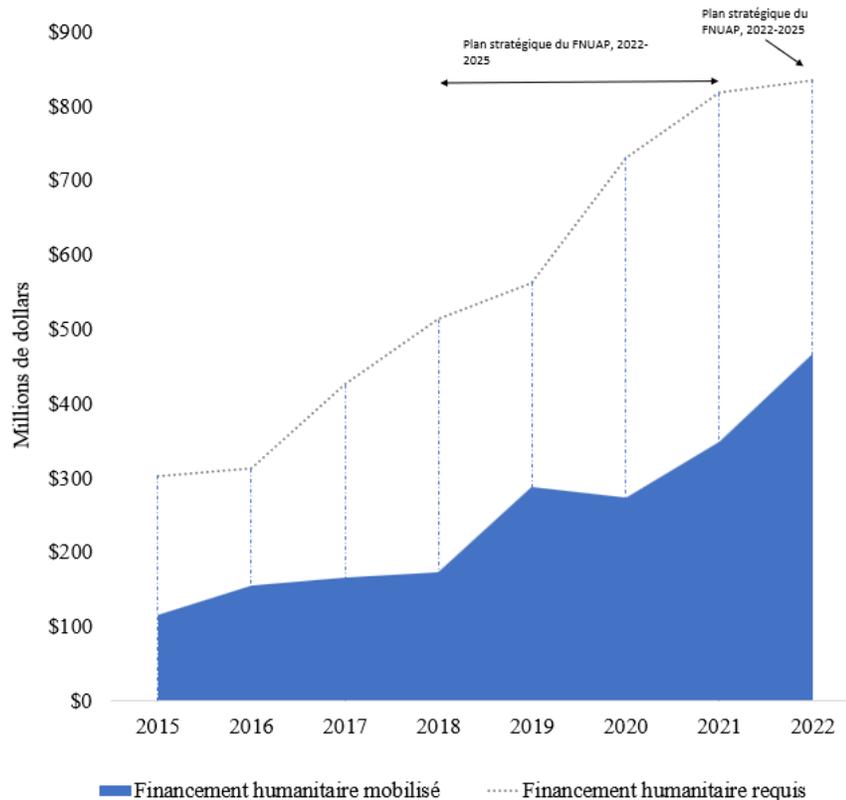
Figure 10.
Produits des contributions et dépenses totales pour les programmes de pays, le programme mondial et régional et les autres activités de programme, 2016-2022



Source : FNUAP

95. En 2022, le FNUAP a mobilisé 467,6 millions de dollars É.-U. pour le financement humanitaire, soit 41 % des ressources de co-financement totales et le niveau le plus élevé à ce jour. Il a continué de diversifier ses sources de financement et d'étudier de nouveaux mécanismes de financement.

Figure 11.
Tendances du financement humanitaire, 2015-2022



Source : FNUAP

96. Le FNUAP a lancé plusieurs initiatives visant à assurer la transition d'un financement fondé sur les dons vers un financement fondé sur les investissements :

- il a mis en place la première obligation d'impact mixte au Kenya ;
- trente-sept pays du programme du FNUAP sont prêts à élaborer des modèles d'investissement pour les trois résultats transformateurs ;
- le FNUAP a mis en place un mécanisme d'investissement stratégique qui a généré des rendements satisfaisants.

97. En 2022, 16 bureaux de pays du FNUAP ont bénéficié du mécanisme d'investissement stratégique. Au Rwanda, l'organisation a créé 18 postes de santé dans des zones difficiles d'accès à l'aide d'un modèle d'investissement de partenariat communautaire public/privé. Ainsi, plus de 100 000 femmes et jeunes ont bénéficié de services de santé sexuelle et reproductive de qualité.

98. Les contributions du FNUAP provenant des transferts interinstitutions des Nations Unies sont passées de 494,6 à 944,9 millions de dollars É.-U. entre 2021 et 2022 (soit une augmentation de 91 %). Les contributions du secteur privé se sont élevées à 45,4 millions de dollars É.-U. en 2022 pour un objectif de 27 millions. Le nombre d'accords pluriannuels est passé de six à 18 entre 2021 et 2022.

99. D'après les résultats des processus de gestion du risque institutionnel et d'autoévaluation, les contrôles antifraude du FNUAP ont été efficaces en 2022.

100. En 2022, le Fonds a adopté une politique de gestion du risque institutionnel cohérente avec : a) le modèle de gestion du risque institutionnel du Comité des organismes parrainants ; b) les prescriptions du modèle de maturité en matière de risque élaboré par le Comité de haut niveau sur la gestion ; c) le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion du risque institutionnel : approches et utilisations dans les entités des Nations Unies ».

101. En 2022, aux fins de la mise en œuvre de sa politique de gestion du risque institutionnel, le FNUAP a :

- a) mis à jour sa structure de gouvernance du risque en transférant le poste de responsable du contrôle des risques de la Division des services de gestion au Bureau de la Directrice exécutive ;
- b) publié sa première déclaration sur la propension au risque en novembre 2022 ;
- c) amélioré son outil d'inventaire des risques ;
- d) publié son calendrier de gestion du risque institutionnel pour 2022-2023 ;
- e) élaboré un guide de gestion du risque institutionnel et un catalogue des risques et des contrôles afin d'appuyer les processus de gestion des risques auxquels sont exposés les bureaux.

102. En 2022, le FNUAP a reçu, au titre de l'année terminée le 31 décembre 2021 et pour la douzième année consécutive, une opinion sans réserve de la part du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Il a pleinement mis en œuvre 80 % des 30 recommandations en suspens au début de l'exercice 2021.

103. En 2022, le FNUAP a amélioré la coordination et la consolidation de ses fonctions de gestion des ressources : a) en créant un comité de gestion des ressources ; b) en réunissant les fonctions de gestion des ressources diverses et de planification des ressources. Il a également accru l'efficacité et l'efficacités de sa gestion financière :

- a) en révisant sa politique de recouvrement des coûts ;
- b) en liant ses contrôles financiers à son dispositif de contrôle interne intégré au nouveau progiciel de gestion intégré ;
- c) en adoptant une stratégie et en publiant un guide d'assurance des partenaires d'exécution.

104. Le FNUAP a fait des progrès notables en matière de ressources humaines en 2022. Outre le lancement de la *People Strategy 2030*, il est possible de citer à cet égard :

- a) la réalisation de la parité hommes-femmes ;
- b) la poursuite de l'engagement à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. En 2022, tous les bureaux du FNUAP disposaient d'un point focal pour la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels ;
- c) l'engagement à sensibiliser à l'inclusion et à la diversité sur le lieu de travail ainsi qu'à favoriser celles-ci, et l'engagement à faire en sorte que le Fonds soit antiraciste ;
- d) la fourniture d'un soutien psychosocial et la promotion de la santé mentale et du bien-être du personnel, conformément à la stratégie du système des Nations Unies en matière de santé mentale et de bien-être ;
- e) l'élaboration d'une nouvelle matrice de délégation de pouvoirs pour la gestion des ressources humaines et les décisions y afférentes, et la consolidation des mécanismes de redevabilité ;
- f) la réduction du taux de vacance mondial de 17,8 % à 12,9 % entre 2021 et 2022 ;
- g) l'actualisation des accords d'aménagement des modalités de travail. En 2022, près de 44 % des collaborateurs ont utilisé des modalités de travail flexibles ;
- h) le Fonds a veillé à ce que le personnel occupant des postes de direction obtienne sa certification en matière de gestion dans l'année suivant sa nomination. À ce jour, 73 % des collaborateurs occupant des postes de direction l'ont fait.

105. Le FNUAP continue de minimiser l'empreinte environnementale de ses activités. Entre 2020 et 2021, il a réduit ses émissions par habitant de 23 %. En 2022, 42 pays ont appliqué des normes sociales et

environnementales à leurs activités de programmation. Le FNUAP a par ailleurs élaboré une stratégie d'intégration des normes sociales et environnementales dans les évaluations.

106. Il doit gérer un niveau réduit de ressources ordinaires (ressources de base) ainsi qu'une raréfaction de ses donateurs principaux, et s'inquiète des effets des facteurs de stress économiques mondiaux sur le financement au cours de l'année 2023. En 2022, seuls 93 gouvernements ont fourni au FNUAP des ressources de base, contre 101 en 2021.

Développement des partenariats en vue du renforcement de l'impact

107. Le FNUAP était considéré comme un partenaire de confiance parmi les parties prenantes. En 2022, le Fonds a noué plus de 100 partenariats, grâce auxquels il a mobilisé 45,4 millions de dollars É.-U. Le nombre de donateurs ayant choisi de faire des dons mensuels au FNUAP dans le cadre du programme de dons individuels a augmenté de 138 % entre 2021 et 2022.

108. S'agissant des partenariats, le FNUAP a : a) élaboré un cadre pour les partenariats stratégiques ; b) créé une stratégie relative aux fondations et à la philanthropie ; c) mis au point une stratégie visant à mobiliser les organisations de la société civile et les parlementaires ; d) formé une coalition en faveur de la justice en matière de procréation dans les entreprises.

109. Le FNUAP a grandement contribué aux résultats, à la coordination et à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies en 2022. D'après la métasynthèse des évaluations de ses programmes de pays, le FNUAP a conservé de solides relations de travail avec les autres entités des Nations Unies.

110. En 2022, il a mené la première évaluation formative de sa participation à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Cette évaluation a conclu, entre autres, que :

- a) Le FNUAP a participé activement, à tous les niveaux, à la promotion de la réforme ;
- b) la participation du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement a contribué aux progrès des processus de repositionnement des Nations Unies.

111. En 2022, en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, le FNUAP a mis en place des indicateurs de résultats communs et complémentaires dans leurs cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs. Cette approche a permis au FNUAP de faire preuve d'une redevabilité conjointe dans le cadre de la réalisation des résultats de son plan stratégique (de plus amples informations concernant les progrès liés aux indicateurs communs et complémentaires figurent à l'annexe 1).

Encadré 2.

Contribution du FNUAP à l'harmonisation des pratiques opérationnelles et aux résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies

1. Le FNUAP a été la première entité des Nations Unies à signer un accord de prestation de services avec UN FLEET, qui fournit des services de location de véhicules aux organisations des Nations Unies.
2. En 2022, 93 % des bureaux de pays du FNUAP ont participé à des programmes conjoints (397 programmes au total).
3. En 2022, 73 % des bureaux du FNUAP partageaient des locaux avec d'autres organismes des Nations Unies, contre 72 % en 2021.
4. En 2022, 82 % des bureaux de pays du FNUAP ont mené des évaluations conjointes des risques.
5. En 2022, le FNUAP a harmonisé les évaluations des capacités des partenaires d'exécution et porté le nombre d'organismes des Nations Unies participants de trois à six.
6. En 2022, le FNUAP a présidé ou coprésidé 33 % des groupes de résultats dans les équipes de pays des Nations Unies.
7. Il a contribué à l'élaboration du cadre d'indicateurs de résultats des Nations Unies visant à appuyer la mesure de la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies aux objectifs de développement durable, de la mise à jour de la note d'orientation à l'échelle du système sur les programmes conjoints et du manuel de gestion axée sur les résultats.

IV. Examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

112. Le FNUAP a déjà entamé des discussions avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser le processus d'examen à mi-parcours de son Plan stratégique pour la période 2022-2025. L'examen à mi-parcours se concentrera sur l'institutionnalisation des principaux changements stratégiques décrits dans le Plan stratégique. L'examen du Plan stratégique sera combiné avec le rapport annuel de la Directrice exécutive de 2023, que le FNUAP présentera à la session annuelle du Conseil d'administration de 2024.
